

Arrêté Générale modern

Arrêté n° 2026-041/PR/MEFI portant approbation du projet de budget prévisionnel de l’Institut de la Statistique de Djibouti-INSTAD pour l’exercice 2026.

n° 2026-041/PR/MEFI

Ministère MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES CHARGE DE L'INDUSTRIE	Date de publication 25 février 2026
Numéro JO n° 02 du 29/01/2026	Date du numéro 29 janvier 2026

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

- LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT
- VULa Constitution du 15 septembre 1992
- VULa Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 27 avril 2010 portant révision de la Constitution
- VULa Loi Constitutionnelle n°192/AN/25/9ème L du 06 novembre 2025 portant révision de la Constitution
- VULa Loi n°123 du 20 juillet 2011 portant adoption de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
- VULa Loi n°124 du 20 novembre 2011 portant organisation de l'Activité Statistique et organisation du Système Statistique en République de Djibouti
- VULa Loi n°160/AN/12/6ème L portant réorganisation du Ministère de l'Economie et des Finances en charge de l'Industrie et de Planification
- VULa Loi n°56/AN/19/8ème L portant régime juridique des Etablissements Publics Administratifs
- VULa Loi n°26/AN/18/8ème L relative à la création de l'Institut National de la Statistique de Djibouti (INSD)
- VULa Loi n°108/AN/20/8ème L portant modification de la loi n°26/AN/18/8ème L relative à la création de l'Institut National de la Statistique de Djibouti (INSD)
- VULe Décret n°99-078/PR/MFEN portant sur la définition et la gestion des établissements publics à caractère administratif
- VULe Décret n°2021-104/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre
- VULe Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement
- VULe Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères
- VULe Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel
- VULe Décret n°2025-082/PR/PM du 01 avril 2025 portant nomination du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale
- VU

Les Délibérations du Conseil d'Administration de l'Institut de la Statistique de Djibouti portant adoption du Projet de Budget prévisionnel 2026 lors de sa réunion tenue le 18 novembre 2025

SUR Proposition du Ministre de l'Economie et des Finances en charge de l'Industrie.Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 Décembre 2025.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Le budget prévisionnel 2026 de l'Institut de la Statistique de Djibouti est équilibré et arrêté

– Produits (subventions) :.....	485 686 344 fdj	– Charges d'exploitation :.....	485 686 344 fdj
---------------------------------	-----------------	---------------------------------	-----------------

Article 2

Le présent Arrêté sera enregistré partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

Fait à Djibouti, le 25 Janvier 2026

Le Président de la République
Chef du Gouvernement
ISMAÏL OMAR GUELLEH